

REPUBLIQUE DU SENEGAL



*Un Peuple-Un But-Une Foi*

MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES

GES-PETROGAZ

Projet d'Appui aux Négociations des Projets gaziers  
et de Renforcement des Capacités institutionnelles

CREDIT N°6053-SN

---

**Recrutement d'un cabinet d'experts pour la réalisation d'un  
Atlas de l'Environnement du Milieu Offshore et Côtier du  
Sénégal (AEMOC)**

Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour financer les activités du Projet d'Appui aux Négociations des Projets gaziers et de Renforcement des Capacités institutionnelles et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre de services de consultants.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le Projet d'Appui aux Négociations des Projets gaziers et de Renforcement des Capacités institutionnelles invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- a. **Expérience générale :** Cabinet d'expertise dans la réalisation d'un Atlas du milieu offshore et côtier avec **un minimum de 15 ans** d'expérience générale ;
- b. **Expérience spécifique 1 :** Un minimum de **10 ans expériences** avérées dans les domaines des SIG, de la télédétection, de la cartographie, de l'informatique et des bases de données numériques et de l'environnement marin ;

- c. **Expérience spécifique 2** : Une expertise avérée dans des projets pétroliers et gaziers dans le milieu marin et offshore ;
  
- d. **Organisation managériale** : Capacités techniques, administratives et organisationnelles démontrées.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017 et aout 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement.

Les services attendus sont détaillés dans les termes de référence qui peuvent être demandés par courriel à l'adresse [ndeyeangele.ndiaye@mpe.gouv.sn](mailto:ndeyeangele.ndiaye@mpe.gouv.sn) ou téléchargés du site web du Ministère du Pétrole et des Energies : [www.energie.gouv.sn](http://www.energie.gouv.sn).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi de 08 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **vendredi 15 juillet 2022 à 15 heures précises.**

**GES-PETROGAZ, sis aux Almadies Zone 17 Nationale 1**  
**Juste derrière Philipp Morris almadies, Dakar-Sénégal**  
**Téléphone : +221 77 727 89 39**  
**Email : [ndeyeangele.ndiaye@mpe.gouv.sn](mailto:ndeyeangele.ndiaye@mpe.gouv.sn)**